

*L'avenir des grandes propriétés à caractère
religieux de la ville de Québec :
Un enjeu de première importance !*

Par : Anne Guérette,

Architecte et fondatrice de « **Coalition Héritage Québec** », coalition en faveur du développement responsable des propriétés à caractère religieux de la ville de Québec !

Notre coalition, vise les trois objectifs suivants :

- 1.0 Premièrement, **nous prononcer publiquement.** Notre regard va couvrir l'ensemble de la grande ville; nous sommes donc là en complément aux différents organismes et comités de quartier.
- 2.0 Deuxièmement, nous désirons faire la preuve que **rentabilité rime avec développement durable.** Tenir compte des préoccupations collectives et environnementales est à notre avis, plus payant, à moyen et long terme.
- 3.0 Finalement, nous souhaitons **convaincre les élus, les communautés religieuses, les promoteurs et les citoyens,** que « **tous** » **ont intérêt à collaborer** dans la création d'une vision globale et intégrée, pour l'ensemble de la ville, avant de permettre la construction de projets ponctuels.

Notre souhait :

« Que nos grands ensembles à caractère conventuel deviennent les leviers d'une régénération urbaine durable, au profit de l'ensemble de la collectivité et des générations qui nous suivront. »

Les membres de notre coalition s'entendent sur les 5 principes suivants :

1.0 L'incontournable participation des citoyens :

Tous les écrits récents en matière de patrimoine à Québec, qu'il s'agisse de la Commission de la Culture de l'Assemblée Nationale, des fonctionnaires municipaux et provinciaux, de la Commission de la Capitale Nationale, des différents experts et organismes, confirment à l'unanimité à que : « **Plus une communauté adhère à un projet de développement, meilleure est sa garantie de succès.** ».

Par conséquent, il ne fait plus aucun doute que la population doit faire partie intégrante du processus d'élaboration des grands chantiers urbains à caractère public.

2.0 Les propriétés conventuelles sont à la fois « propriétés privées » et « richesse collective »

On sait qu'à Québec, ce sont nos espaces verts, notre histoire et notre architecture quatre fois centenaire qui figurent parmi nos plus grandes richesses et qui font de Québec une des dix destinations les plus appréciées au monde. Le Château Frontenac, le Vieux-Port, les Plaines d'Abraham ou encore le Parc de la Plage Jacques-Cartier, même s'ils ne nous appartiennent pas de manière personnelle, sont sans équivoque, des richesses collectives d'intérêt public.

De la même manière, les magnifiques propriétés conventuelles de la ville de Québec sont, en raison de leur présence, de leur histoire, de leurs paysages et de leur architecture, des richesses qui nécessitent une responsabilisation et un engagement collectifs.

3.0 Le patrimoine religieux : un enjeu de première importance pour les citoyens de Québec :

Quoique le dossier de l'arrondissement historique de Sillery en soit un d'envergure majeure, **il s'agit d'un dossier parmi plusieurs.** Au moins 56 cas similaires sur le territoire de la nouvelle grande ville du Québec ; **au moins 56 propriétés conventuelles, avec potentiel de développement seront, à très court terme, vendues, recyclées, développées.** Sillery a la chance d'être « arrondissement historique », de là toute l'attention qu'on lui porte aujourd'hui, et c'est tant mieux. Mais, la majorité des propriétés en cause dans les autres arrondissements ne bénéficient malheureusement d'aucune protection même si leur valeur peut être également d'une très grande importance.

4.0 Notre patrimoine religieux doit se développer en suivant les critères de développement durable :

OUI, notre groupe est, en principe, d'accord avec le développement et la densification des grandes propriétés.

Par contre, il faut le faire en **intégration harmonieuse avec l'environnement existant.** (Tissus social, paysages, bâtisses, routes etc.). Il faut également s'ouvrir sur le milieu environnant et **regarder à plus grande échelle** pour éviter la création de projets en « enclaves ». Finalement, il faut aussi saisir cette opportunité et se servir du développement comme un levier, non seulement pour construire du neuf, mais également pour **consolider et améliorer le milieu existant.**

Oui, notre groupe est, en principe, d'accord avec la construction d'une certaine quantité de copropriétés de luxe.

Par contre, si nous voulons créer un véritable milieu de vie, celui-ci doit être constitué d'une saine mixité composée de familles, d'étudiants, de personnes seules, de travailleurs autonomes, d'immigrants, etc..

5.0 Les communautés religieuses doivent être écoutées, informées et elles doivent prendre position.

À l'occasion de cette importante consultation publique, il nous faut une réponse plus claire à la question suivante : **À qui les communautés religieuses souhaitent-elles léguer leur patrimoine et comment désirent-elles que leur héritage soit partagé ?** À une minorité, sans se soucier des besoins collectifs, environnementaux et de l'impact sur la vie de nos enfants et de nos petits enfants ? Nous ne croyons pas que ce soit là leur souhait.

À notre avis, les autorités religieuses ont le devoir et le pouvoir de s'imposer dans le dossier et nous souhaitons qu'elles agissent rapidement car, si la vente à la pièce se poursuit et si nous ne nous donnons pas le temps de développer une vision globale et intégrée, **c'est notre héritage qui risque d'être gaspillé à tout jamais.**

En conclusion :

À la lumière de notre argumentation et de notre connaissance du dossier, les membres de notre coalition recommandent prioritairement de :

« Prolonger la période de moratoire pour l'arrondissement historique de Sillery et surtout, étendre ce même moratoire à l'ensemble de la nouvelle grande ville de Québec ».

En ce sens, notre groupe abonde avec les propos récents de la ministre de la culture et des communications, madame Line Beauchamp qui dit que :

« Il nous faut plus de temps pour pouvoir réagir et pour trouver, la solution la plus acceptable, la plus viable, au bénéfice de tous »,

Cette période qui reste à déterminer devra servir :

- **À la création et à la diffusion publique de toutes les études préparatoires manquantes** : évaluation des besoins et capacités en terme d'habitation à court, moyen et long terme, évaluation des besoins en terme de services publics à la communauté, études d'impacts sur la circulation, étude sur les infrastructures actuelles et potentielles, plan d'aménagement d'ensemble (PAE), plan d'intégration architectural (PIA), plan particulier d'urbanisme (PPU), évaluation financière des propriétés en fonction des projets potentiels, présentation publique des projets actuels, etc.
- **À la poursuite des consultations publiques,**
- **À l'adoption et à la diffusion publique de la nouvelle politique du patrimoine de la ville de Québec.**
- **À l'élaboration d'une vision globale et acceptable pour tous.**

En ce sens, il faudra prévoir des moyens à court terme pour soutenir les communautés suite à la décision d'imposer un délai supplémentaire occasionné par ce moratoire.

Si vous souhaitez, comme nous, **que nos richesses patrimoniales deviennent les leviers d'une régénération urbaine durable, au profit de l'ensemble de la collectivité et des générations qui nous suivront,** communiquez avec nous à www.coalitionheritagequebec.com

Votre appui est important ! Il s'agit une part importante de notre histoire, un héritage qui doit se transformer en exemple de développements urbain et architectural, à la fois rentable et responsable.

Merci !

info@coalitionheritagequebec.com